

# HOPE

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 3, Montée de la Paulette Barbillieu,  
01350 CEYZERIEU  
918 476 755 RCS BOURG EN BRESSE

## PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le 20 novembre,  
A 12 heures,

*Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.*

**Monsieur Clément METGE, demeurant 3, Montée de la Paulette Barbillieu, 01350 CEYZERIEU,**

**Associé Unique de la société HOPE,**

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

### **PREMIÈRE DÉCISION**

Monsieur Clément METGE, Associé Unique, décide d'étendre l'objet social aux activités de :

- coaching, apporteur d'affaire,
- tout accompagnement et conseil dans les aspects administratifs, urbanistiques, juridiques, commerciaux, réglementaires, techniques et financiers de tout projet immobilier.

et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

### **ARTICLE 2 – OBJET**

*La Société a pour objet, en France et à l'étranger :*

- la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit,
- l'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières,

- à titre purement interne, au profit de ses filiales, la réalisation de services administratifs, juridiques, comptables, financiers, commerciaux, immobiliers, l'étude, la mise au point et la réalisation de tous projets s'y rapportant,
- toutes activités de marchand de biens, de lotissements, de promotion immobilière, construction d'immeubles neufs ou réhabilitation d'immeubles anciens en vue de leur vente en totalité ou par fractions,
- coaching, apporteur d'affaire,
- tout accompagnement et conseil dans les aspects administratifs, urbanistiques, juridiques, commerciaux, réglementaires, techniques et financiers de tout projet immobilier,
- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet,

*Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »*

## **DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique  
Clément METGE